

Communiqué de presse

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le gouvernement confirme la suppression de l'aide ménagère à domicile des fonctionnaires retraités !

Les syndicats quittent la séance du comité interministériel d'action sociale

Les perspectives budgétaires de l'action sociale interministérielle des agents de l'Etat au titre de l'année 2009 étaient au centre des travaux d'un comité interministériel d'action sociale, réuni le 12 novembre, en présence du Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, Monsieur SANTINI.

Les organisations syndicales se sont à nouveau opposées à la suppression de l'Aide Ménagère à Domicile, dès le 1^{er} janvier 2009, décidée de manière unilatérale par le gouvernement et annoncée lors d'un comité interministériel le 11 septembre dernier.

L'aide ménagère à domicile (AMD), attribuée en fonction des revenus, permet d'accomplir chez les personnes âgées un travail à la fois matériel, moral et social, reconnu comme essentiel à leur maintien à domicile.

Les salariés privés et publics bénéficient à ce titre d'une action sociale.

C'est pourquoi, dans un légitime souci de protection des pensionnés les plus fragiles et d'égalité entre le privé et la fonction publique, les organisations syndicales dans l'unité demandent au ministre de surseoir à cette décision, de pérenniser en 2009 les crédits relatifs au financement de cette prestation, d'organiser au plus vite la concertation pour définir d'éventuels aménagements à cette AMD en aide au maintien à domicile.

Elles ont acté hier l'ouverture d'un groupe de travail sur une éventuelle nouvelle prestation mais dans l'attente, elles ont exigé l'inscription en loi de finances 2009 des 10 millions de crédits sociaux nécessaires à la prise en charge de dossiers en 2009 de l'aide ménagère à domicile qui est la seule prestation proposée aux pensionnés de la fonction publique de l'Etat.

Devant le refus du Ministre, elles ont quitté la séance et interviennent près du sénat.

Paris le 13 novembre 2008